

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE - COMMUNE DE ROQUECOURBE (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21810227500011

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

**M. 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET COMMUNE (3)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	31
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	32
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	36
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	37
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	38
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	40
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	41
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	42
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	43
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	44
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	46
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	49
D2 - Arrêté et signatures	50

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus

## COMMUNE DE ROQUECOURBE - BUDGET COMMUNE - BP - 2022

(art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 81227	<b>COMMUNE DE ROQUECOURBE</b> <b>BUDGET COMMUNE</b>	<b>BP</b> <b>2022</b>
----------------------------	--	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 248
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	23
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 609 016,00	1 702 702,00	708,51	895,39

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	875,55	0,00
2	Produit des impositions directes/population	295,07	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	643,64	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	637,09	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	88,97	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	42,23 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	144,54 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	98,98 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
<b>E</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	1 998 871,59	1 446 912,00
	+	+	+
<b>R</b>	<b>ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>E</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 551 959,59
<b>P</b>	=	=	=
<b>O</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	1 998 871,59	1 998 871,59
<b>R</b>			
<b>T</b>			
<b>S</b>			

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
<b>E</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	2 199 578,00	2 892 942,71
	+	+	+
<b>R</b>	<b>ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	455 405,00	20 190,00
<b>E</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 258 149,71	(si solde positif) 0,00
<b>P</b>	=	=	=
<b>O</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	2 913 132,71	2 913 132,71
<b>R</b>			
<b>T</b>			
<b>S</b>			

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>4 912 004,30</b>	<b>4 912 004,30</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	395 200,00	0,00	459 730,00	459 730,00	459 730,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	750 753,00	0,00	831 241,00	831 241,00	831 241,00
014	Atténuations de produits	6 078,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
65	Autres charges de gestion courante	152 565,00	0,00	167 277,00	167 277,00	167 277,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 304 596,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 466 248,00</b>	<b>1 466 248,00</b>	<b>1 466 248,00</b>
66	Charges financières	31 588,93	0,00	30 350,00	30 350,00	30 350,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	109 999,02	0,00	362 434,59	362 434,59	362 434,59
022	Dépenses imprévues	93 822,00	0,00	107 000,00	107 000,00	107 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 542 005,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 968 232,59</b>	<b>1 968 232,59</b>	<b>1 968 232,59</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	859 417,93	0,00	27 969,00	27 969,00	27 969,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 667,00	0,00	2 670,00	2 670,00	2 670,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>862 084,93</b>	<b>0,00</b>	<b>30 639,00</b>	<b>30 639,00</b>	<b>30 639,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 404 090,88</b>	<b>0,00</b>	<b>1 998 871,59</b>	<b>1 998 871,59</b>	<b>1 998 871,59</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 998 871,59</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 500,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	98 300,00	0,00	127 550,00	127 550,00	127 550,00
73	Impôts et taxes	961 103,00	0,00	987 234,00	987 234,00	987 234,00
74	Dotations et participations	184 755,00	0,00	272 071,00	272 071,00	272 071,00
75	Autres produits de gestion courante	20 350,00	0,00	18 400,00	18 400,00	18 400,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 295 008,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 435 255,00</b>	<b>1 435 255,00</b>	<b>1 435 255,00</b>
76	Produits financiers	12 650,72	0,00	11 657,00	11 657,00	11 657,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 307 658,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 446 912,00</b>	<b>1 446 912,00</b>	<b>1 446 912,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 307 658,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 446 912,00</b>	<b>1 446 912,00</b>	<b>1 446 912,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>551 959,59</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 998 871,59</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>30 639,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

**COMMUNE DE ROQUECOURBE - BUDGET COMMUNE - BP - 2022**

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
204	Subventions d'équipement versées	38 900,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
21	Immobilisations corporelles	289 220,00	2 200,00	288 471,00	288 471,00	290 671,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>684 765,00</b>	<b>453 205,00</b>	<b>685 700,00</b>	<b>685 700,00</b>	<b>1 138 905,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 020 485,00</b>	<b>455 405,00</b>	<b>1 012 771,00</b>	<b>1 012 771,00</b>	<b>1 468 176,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	115 055,25	0,00	123 076,00	123 076,00	123 076,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>115 055,25</b>	<b>0,00</b>	<b>207 076,00</b>	<b>207 076,00</b>	<b>207 076,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 135 540,25</b>	<b>455 405,00</b>	<b>1 219 847,00</b>	<b>1 219 847,00</b>	<b>1 675 252,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	979 731,00	979 731,00	979 731,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>979 731,00</b>	<b>979 731,00</b>	<b>979 731,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 135 540,25</b>	<b>455 405,00</b>	<b>2 199 578,00</b>	<b>2 199 578,00</b>	<b>2 654 983,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>258 149,71</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 913 132,71</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	53 141,00	20 190,00	315 800,00	315 800,00	335 990,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>53 141,00</b>	<b>20 190,00</b>	<b>1 015 800,00</b>	<b>1 015 800,00</b>	<b>1 035 990,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	25 614,00	0,00	57 212,00	57 212,00	57 212,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	128 358,01	0,00	693 364,71	693 364,71	693 364,71
138	Autres subvent° invest. non transf.	15 000,00	0,00	7 768,00	7 768,00	7 768,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	34 235,32	0,00	35 228,00	35 228,00	35 228,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00	0,00	73 200,00	73 200,00	73 200,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>275 707,33</b>	<b>0,00</b>	<b>866 772,71</b>	<b>866 772,71</b>	<b>866 772,71</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>328 848,33</b>	<b>20 190,00</b>	<b>1 882 572,71</b>	<b>1 882 572,71</b>	<b>1 902 762,71</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	859 417,93	0,00	27 969,00	27 969,00	27 969,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 667,00	0,00	2 670,00	2 670,00	2 670,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	979 731,00	979 731,00	979 731,00

**COMMUNE DE ROQUECOURBE - BUDGET COMMUNE - BP - 2022**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	862 084,93		1 010 370,00	1 010 370,00	1 010 370,00
	<b>TOTAL</b>	1 190 933,26	20 190,00	2 892 942,71	2 892 942,71	2 913 132,71

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 913 132,71</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>30 639,00</b>
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	459 730,00		459 730,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	831 241,00		831 241,00
014	Atténuations de produits	8 000,00		8 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	167 277,00		167 277,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	30 350,00	0,00	30 350,00
67	Charges exceptionnelles	2 200,00	0,00	2 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	362 434,59	2 670,00	365 104,59
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	107 000,00		107 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		27 969,00	27 969,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 968 232,59</b>	<b>30 639,00</b>	<b>1 998 871,59</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 998 871,59</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	123 076,00	0,00	123 076,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 138 905,00		1 138 905,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	2 600,00	0,00	2 600,00
204	Subventions d'équipement versées	36 000,00	979 731,00	1 015 731,00
21	Immobilisations corporelles (6)	290 671,00	0,00	290 671,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	84 000,00		84 000,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 675 252,00</b>	<b>979 731,00</b>	<b>2 654 983,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>258 149,71</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 913 132,71</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	30 000,00		30 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	127 550,00		127 550,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	987 234,00		987 234,00
74	Dotations et participations	272 071,00		272 071,00
75	Autres produits de gestion courante	18 400,00	0,00	18 400,00
76	Produits financiers	11 657,00	0,00	11 657,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 446 912,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 446 912,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>551 959,59</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 998 871,59</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	57 212,00	0,00	57 212,00
13	Subventions d'investissement	343 758,00	0,00	343 758,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	700 000,00	0,00	700 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	979 731,00	979 731,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	35 228,00	0,00	35 228,00
28	Amortissement des immobilisations		2 670,00	2 670,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		27 969,00	27 969,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	73 200,00		73 200,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 209 398,00</b>	<b>1 010 370,00</b>	<b>2 219 768,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>693 364,71</b>
-----------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 913 132,71</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>395 200,00</b>	<b>459 730,00</b>	<b>459 730,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	29 000,00	45 000,00	45 000,00
60611	Eau et assainissement	5 500,00	5 500,00	5 500,00
60612	Energie - Electricité	85 000,00	120 000,00	120 000,00
60621	Combustibles	0,00	200,00	200,00
60622	Carburants	6 500,00	12 000,00	12 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	2 300,00	2 300,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	12 000,00	12 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00	4 000,00	4 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	1 600,00	1 600,00
60636	Vêtements de travail	2 500,00	1 200,00	1 200,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	8 000,00	7 500,00	7 500,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	12 000,00	12 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 000,00	1 600,00	1 600,00
6132	Locations immobilières	0,00	3 240,00	3 240,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	6 000,00	6 000,00
61521	Entretien terrains	37 800,00	38 000,00	38 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	15 000,00	15 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 200,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 500,00	7 000,00	7 000,00
6156	Maintenance	19 000,00	19 000,00	19 000,00
6161	Multirisques	23 000,00	28 500,00	28 500,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 000,00	6 000,00	6 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	550,00	550,00
6226	Honoraires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6237	Publications	3 000,00	3 500,00	3 500,00
6238	Divers	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	28 000,00	27 000,00	27 000,00
6251	Voyages et déplacements	600,00	600,00	600,00
6257	Réceptions	1 500,00	1 800,00	1 800,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 500,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	8 000,00	8 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	1 100,00	1 100,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 000,00	840,00	840,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	1 200,00	1 200,00
63512	Taxes foncières	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>750 753,00</b>	<b>831 241,00</b>	<b>831 241,00</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	464,00	520,00	520,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 180,00	9 980,00	9 980,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 428,00	1 770,00	1 770,00
6411	Personnel titulaire	426 119,00	440 578,00	440 578,00
6413	Personnel non titulaire	34 450,00	98 500,00	98 500,00
6415	Indemnité inflation	0,00	2 600,00	2 600,00
64168	Autres emplois d'insertion	64 770,00	29 258,00	29 258,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	82 980,00	101 320,00	101 320,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	92 042,00	101 675,00	101 675,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 960,00	4 500,00	4 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	19 950,00	22 775,00	22 775,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 610,00	2 700,00	2 700,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 300,00	1 255,00	1 255,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	3 810,00	3 810,00
6478	Autres charges sociales diverses	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6488	Autres charges	4 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>6 078,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	6 078,00	8 000,00	8 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>152 565,00</b>	<b>167 277,00</b>	<b>167 277,00</b>
6531	Indemnités	66 000,00	71 000,00	71 000,00
6533	Cotisations de retraite	3 100,00	3 100,00	3 100,00

**COMMUNE DE ROQUECOURBE - BUDGET COMMUNE - BP - 2022**

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	4 500,00	7 200,00	7 200,00
6535	Formation	2 020,00	2 020,00	2 020,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	50,00	60,00	60,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	8 000,00	8 000,00
6553	Service d'incendie	43 000,00	43 500,00	43 500,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	22 845,00	24 347,00	24 347,00
65888	Autres	50,00	50,00	50,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>1 304 596,00</b>	<b>1 466 248,00</b>	<b>1 466 248,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>31 588,93</b>	<b>30 350,00</b>	<b>30 350,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	31 588,93	30 350,00	30 350,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 200,00</b>	<b>2 200,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	200,00	200,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>109 999,02</b>	<b>362 434,59</b>	<b>362 434,59</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	200,00	200,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	109 999,02	362 234,59	362 234,59
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>93 822,00</b>	<b>107 000,00</b>	<b>107 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>1 542 005,95</b>	<b>1 968 232,59</b>	<b>1 968 232,59</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>859 417,93</b>	<b>27 969,00</b>	<b>27 969,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>2 667,00</b>	<b>2 670,00</b>	<b>2 670,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 667,00	2 670,00	2 670,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>862 084,93</b>	<b>30 639,00</b>	<b>30 639,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>862 084,93</b>	<b>30 639,00</b>	<b>30 639,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 404 090,88</b>	<b>1 998 871,59</b>	<b>1 998 871,59</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 998 871,59</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>30 500,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 500,00	30 000,00	30 000,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>98 300,00</b>	<b>127 550,00</b>	<b>127 550,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	5 500,00	7 000,00	7 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	50 000,00	70 000,00	70 000,00
70688	Autres prestations de services	1 000,00	3 700,00	3 700,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	200,00	250,00	250,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	40 000,00	45 000,00	45 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	100,00	100,00	100,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>961 103,00</b>	<b>987 234,00</b>	<b>987 234,00</b>
73111	Impôts directs locaux	633 467,00	663 315,00	663 315,00
73211	Attribution de compensation	293 336,00	289 919,00	289 919,00
7336	Droits de place	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	18 300,00	18 000,00	18 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>184 755,00</b>	<b>272 071,00</b>	<b>272 071,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	96 000,00	95 000,00	95 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	0,00	90 000,00	90 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	15 000,00	15 000,00	15 000,00
744	FCTVA	2 460,00	1 400,00	1 400,00
74718	Autres participations Etat	250,00	1 200,00	1 200,00
7473	Participat° Départements	250,00	0,00	0,00
7476	Participat° C.C.A.S. et CDE	3 500,00	3 000,00	3 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	67 295,00	62 294,00	62 294,00
7484	Dotation de recensement	0,00	4 177,00	4 177,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>20 350,00</b>	<b>18 400,00</b>	<b>18 400,00</b>
752	Revenus des immeubles	20 000,00	18 000,00	18 000,00
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	350,00	400,00	400,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>1 295 008,00</b>	<b>1 435 255,00</b>	<b>1 435 255,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>12 650,72</b>	<b>11 657,00</b>	<b>11 657,00</b>
7688	Autres	12 650,72	11 657,00	11 657,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 307 658,72</b>	<b>1 446 912,00</b>	<b>1 446 912,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 307 658,72</b>	<b>1 446 912,00</b>	<b>1 446 912,00</b>

+		<b>0,00</b>
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>551 959,59</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 998 871,59</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>7 600,00</b>	<b>2 600,00</b>	<b>2 600,00</b>
2031	Frais d'études	5 000,00	2 600,00	2 600,00
2051	Concessions, droits similaires	1 500,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 100,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>38 900,00</b>	<b>36 000,00</b>	<b>36 000,00</b>
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	38 900,00	36 000,00	36 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>289 220,00</b>	<b>288 471,00</b>	<b>288 471,00</b>
2112	Terrains de voirie	4 680,00	4 680,00	4 680,00
2128	Autres agencements et aménagements	10 500,00	6 000,00	6 000,00
21311	Hôtel de ville	1 500,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	6 000,00	3 500,00	3 500,00
21318	Autres bâtiments publics	141 800,00	88 600,00	88 600,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	19 500,00	19 500,00
2138	Autres constructions	0,00	76 891,00	76 891,00
2151	Réseaux de voirie	51 000,00	20 000,00	20 000,00
2152	Installations de voirie	16 910,00	5 000,00	5 000,00
21534	Réseaux d'électrification	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
21571	Matériel roulant	30 000,00	23 800,00	23 800,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	5 500,00	1 500,00	1 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 330,00	19 700,00	19 700,00
2184	Mobilier	7 000,00	6 250,00	6 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	7 050,00	7 050,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>275</b>	<b>Opération d'équipement n° 275 (5)</b>	<b>621 215,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>
<b>276</b>	<b>Opération d'équipement n° 276 (5)</b>	<b>12 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>277</b>	<b>Opération d'équipement n° 277 (5)</b>	<b>3 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>278</b>	<b>Opération d'équipement n° 278 (5)</b>	<b>48 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>279</b>	<b>Opération d'équipement n° 279 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
<b>280</b>	<b>Opération d'équipement n° 280 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>281</b>	<b>Opération d'équipement n° 281 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>21 000,00</b>	<b>21 000,00</b>
<b>282</b>	<b>Opération d'équipement n° 282 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
<b>283</b>	<b>Opération d'équipement n° 283 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>8 700,00</b>	<b>8 700,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 020 485,00</b>	<b>1 012 771,00</b>	<b>1 012 771,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>115 055,25</b>	<b>123 076,00</b>	<b>123 076,00</b>
1641	Emprunts en euros	114 555,25	123 076,00	123 076,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>84 000,00</b>	<b>84 000,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>115 055,25</b>	<b>207 076,00</b>	<b>207 076,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 135 540,25</b>	<b>1 219 847,00</b>	<b>1 219 847,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>979 731,00</b>	<b>979 731,00</b>
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	979 731,00	979 731,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>979 731,00</b>	<b>979 731,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 135 540,25</b>	<b>2 199 578,00</b>	<b>2 199 578,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>455 405,00</b>
-----------------------------------	-------------------

+

**COMMUNE DE ROQUECOURBE - BUDGET COMMUNE - BP - 2022**

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>			<b>258 149,71</b>
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>2 913 132,71</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>53 141,00</b>	<b>315 800,00</b>	<b>315 800,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	28 966,00	202 720,00	202 720,00
1322	Subv. non transf. Régions	3 156,00	4 700,00	4 700,00
1323	Subv. non transf. Départements	8 329,00	101 000,00	101 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	12 690,00	7 380,00	7 380,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>700 000,00</b>	<b>700 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	700 000,00	700 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>53 141,00</b>	<b>1 015 800,00</b>	<b>1 015 800,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>153 972,01</b>	<b>750 576,71</b>	<b>750 576,71</b>
10222	FCTVA	4 675,00	43 000,00	43 000,00
10226	Taxe d'aménagement	20 939,00	14 212,00	14 212,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	128 358,01	693 364,71	693 364,71
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>15 000,00</b>	<b>7 768,00</b>	<b>7 768,00</b>
1388	Autres subventions non transférables	15 000,00	7 768,00	7 768,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>34 235,32</b>	<b>35 228,00</b>	<b>35 228,00</b>
27638	Créance Autres établissements publics	34 235,32	35 228,00	35 228,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>72 000,00</b>	<b>73 200,00</b>	<b>73 200,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>275 707,33</b>	<b>866 772,71</b>	<b>866 772,71</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>328 848,33</b>	<b>1 882 572,71</b>	<b>1 882 572,71</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>859 417,93</b>	<b>27 969,00</b>	<b>27 969,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>2 667,00</b>	<b>2 670,00</b>	<b>2 670,00</b>
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	2 667,00	2 670,00	2 670,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>862 084,93</b>	<b>30 639,00</b>	<b>30 639,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>979 731,00</b>	<b>979 731,00</b>
21318	Autres bâtiments publics	0,00	979 731,00	979 731,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>862 084,93</b>	<b>1 010 370,00</b>	<b>1 010 370,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 190 933,26</b>	<b>2 892 942,71</b>	<b>2 892 942,71</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>20 190,00</b>
-----------------------------------	------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 913 132,71</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 275 (1)**  
**LIBELLE : GROUPE SCOLAIRE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		172 563,00	a 450 005,00	600 000,00	b 600 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	172 563,00	450 005,00	600 000,00	600 000,00	0,00
2313	Constructions	172 563,00	450 005,00	600 000,00	600 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 1 000 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	300 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	200 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	700 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-50 005,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 276 (1)**  
**LIBELLE : PLAN DE RELANCE SOCLE NUMERIQUE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		10 880,57	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 880,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 880,57	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 7 500,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	7 500,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	7 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>7 500,00</b>
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 277 (1)**  
**LIBELLE : INFORMATISATION BIBLIOTHEQUE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 3 200,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-3 200,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 278 (1)  
LIBELLE : MENUISERIES MAIRIE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a      0,00	0,00	b      0,00	b      0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c      0,00	d      0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 279 (1)**  
**LIBELLE : ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOT**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	40 000,00	b 40 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 6 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	6 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-33 500,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 280 (1)**  
**LIBELLE : ACCESSIBILITE GYMNASSE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 5 420,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 420,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	2 720,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	1 700,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-4 580,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 281 (1)  
LIBELLE : ISOLATION APPARTEMENTS TR1**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	21 000,00	b 21 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 3 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-18 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 282 (1)**  
**LIBELLE : LOCAL TECHNIQUE TERRAIN DE FOOT**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	6 000,00	b 6 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-6 000,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 283 (1)**  
**LIBELLE : AMENAGEMENT RUE DE LA REPUBLIQUE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	8 700,00	b 8 700,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	8 700,00	8 700,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	8 700,00	8 700,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-8 700,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					2 455 142,94									
1641 Emprunts en euros (total)					2 455 142,94									
07057155	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	01/03/2022	01/05/2022	31/08/2022	700 000,00	F		0,900	0,900		T	P	O	A-1
07079586	BANQUE POPULAIRE OCCITANE	01/09/2013	01/09/2013	01/01/2014	685 000,00	F		2,900	2,900		A	P	O	A-1
07591593010	BANQUE POPULAIRE OCCITANE				150 000,00	F		3,600	3,600		S	P	O	A-1
20005216122	CREDIT AGRICOLE MUTUEL				200 000,00	F		3,500	3,500		T	P	O	A-1
42779075345	CREDIT AGRICOLE MUTUEL				150 000,00	F		4,500	4,500		S	P	O	A-1
5159358	CREDIT AGRICOLE MUTUEL				50 000,00	F		4,510	4,510		T	P	O	A-1
76190173060	S.C.T.C.E.				320 142,94	F		5,650	5,650		T	P	O	A-1
	CREDIT AGRICOLE MUTUEL				200 000,00	F		3,750	3,750		A	P	O	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

**COMMUNE DE ROQUECOURBE - BUDGET COMMUNE - BP - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>2 455 142,94</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		793 780,75					123 075,73	30 345,82	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		793 780,75					123 075,73	30 345,82	0,00	0,00
07057155		0,00	A-1	0,00	25,00	F		0,900	12 513,77	3 135,93	0,00	0,00
07079586		0,00	A-1	401 996,26	9,00	F		2,900	35 228,15	11 657,89	0,00	0,00
07591593010		0,00	A-1	84 975,58	7,00	F		3,600	10 060,03	2 969,39	0,00	0,00
20005216122		0,00	A-1	102 157,92	8,00	F		3,500	10 508,40	3 438,60	0,00	0,00
42779075345		0,00	A-1	18 176,91	0,00	F		4,500	18 176,91	615,75	0,00	0,00
5159358		0,00	A-1	3 377,15	0,00	F		4,510	3 377,14	76,44	0,00	0,00
76190173060		0,00	A-1	103 854,45	4,00	F		5,650	18 507,73	5 480,23	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		79 242,48	4,00	F		3,750	14 703,60	2 971,59	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

**COMMUNE DE ROQUECOURBE - BUDGET COMMUNE - BP - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>793 780,75</b>					<b>123 075,73</b>	<b>30 345,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**IV  
A2.3**

**A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	8	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	793 780,75	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>207 076,00</b>	<b>I 207 076,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>123 076,00</b>	<b>123 076,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	123 076,00	123 076,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>84 000,00</b>	<b>84 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	84 000,00	84 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>207 076,00</b>	<b>455 405,00</b>	<b>258 149,71</b>	<b>920 630,71</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>204 047,00</b>	<b>204 047,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>100 208,00</b>	<b>100 208,00</b>
10222	FCTVA	43 000,00	43 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	14 212,00	14 212,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	7 768,00	7 768,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	35 228,00	35 228,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>103 839,00</b>	<b>103 839,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	2 670,00	2 670,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	73 200,00	73 200,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	27 969,00	27 969,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>204 047,00</b>	<b>20 190,00</b>	<b>0,00</b>	<b>693 364,71</b>	<b>917 601,71</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 920 630,71</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 917 601,71</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6) -3 029,00</b>

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574		Subvention annuelle	Basket Club Roquecourbe	Association	1 944,00
6574		Subvention annuelle	Generation mouvement	Association	810,00
6574		Subvention annuelle	Comité des Fêtes	Association	1 269,00
6574		Classe Verte	Ecole St-François	Autre personne de droit public	1 188,00
6574		Subvention annuelle	Eveil Roquecourbain	Association	1 026,00
6574		Subvention annuelle	F.N.A.C.A.	Association	477,00
6574		Subvention annuelle	Pétanque Roquecourbaine	Association	477,00
6574		Subvention annuelle	Roquecourbe Football Club	Association	1 107,00
6574		Subvention Ecole de Foot	Roquecourbe Football Club	Association	1 152,00
6574		Subvention annuelle	Société de Chasse	Association	432,00
6574		Subvention annuelle	D'hier à aujourd'hui	Association	495,00
6574		Subvention annuelle	Arc en Ciel	Association	792,00
6574		Jouets de Noël	Coopérative Ecole Maternelle	Autre personne de droit public	315,00
6574		Subvention annuelle	Parents d'élèves Ecole Publique - FCPE	Association	279,00
6574		Classe Verte	Ecole Publique	Autre personne de droit public	1 188,00
6574		Subvention annuelle	Parents d'Eleves Ecole St-François	Association	279,00
6574		Subvention annuelle	Tennis Club	Association	1 269,00
6574		Subvention annuelle	Actigym	Association	630,00
6574		Subvention annuelle	Valse Roquecourbaine	Association	0,00
6574		Subvention de fonctionnement	Ecole St-François	Autre personne de droit public	1 410,00
6574		Subvention Cinéma	Ecole St-François	Autre personne de droit public	117,00
6574		Subvention annuelle	Rythmes et Danses	Association	216,00
6574		Subvention annuelle	Société de Pêche	Association	468,00
6574		Subvention Ecole de Tennis	Tennis Club	Association	198,00
6574		Subvention annuelle	Coeur d'Ass. Mat	Association	210,00
6574		Ecole de Musique	Eveil Roquecourbain - Ecole de Musique	Association	464,00
6574		Subvention Exceptionnelle	Eveil Roquecourbain - ORPHEE	Association	3 400,00
6574		Subvention annuelle	Loisirs Créatifs	Association	150,00
6574		Subvention nons définies	Réserve non affectée	Autre personne de droit public	1 000,00
6574		Subvention annuelle	Restaurants du cur	Association	200,00
6574		Subvention annuelle	Sauvegarde du Pays Sacradel	Association	300,00
6574		Subvention annuelle	Culture et Loisirs	Association	135,00
6574		Subvention annuelle	Secours catholique	Association	200,00
6574		Subvention	Organisateur du concert du 13 Juillet	Association	750,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>3,60</b>	<b>0,00</b>	<b>3,60</b>
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2,00	0,00	2,00	1,60	0,00	1,60
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>5,00</b>	<b>10,00</b>	<b>15,00</b>	<b>9,19</b>	<b>2,38</b>	<b>11,57</b>
Adjoint technique	C	3,00	6,00	9,00	4,63	0,00	4,63
Adjoint technique ppal 1° cl	C	2,00	1,00	3,00	2,56	0,00	2,56
Adjoint technique ppal 2° cl	C	0,00	3,00	3,00	2,00	0,00	2,00
CAE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,74	0,74
Contrat de droit public	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,64	1,64
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,50</b>	<b>0,90</b>	<b>1,40</b>
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,50
Contrat de droit public	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,90	0,90
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,78</b>	<b>1,78</b>
Adjoint d'animation ppal 1° cl	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
CAE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,78	0,78
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>12,00</b>	<b>11,00</b>	<b>23,00</b>	<b>15,29</b>	<b>4,06</b>	<b>19,35</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

## COMMUNE DE ROQUECOURBE - BUDGET COMMUNE - BP - 2022

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
CAE	C	TECH		0,00	A A	A Emploi aidé
CAE	C	ANIM		0,00	A A	A Emploi aidé
Contrat de droit public	C	S	343	0,00	A 3-a	CDD CDD
Contrat de droit public	C	TECH	343	0,00	A 3-a	CDD CDD
Contrat de droit public	C	TECH	343	0,00	A 3-a	CDD CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	2 125 477,00	0,00	49,57	0,00	1 092 523,00	0,00
TFPNB	30 555,00	0,00	91,65	0,00	28 870,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 156 032,00</b>	<b>0,00</b>			<b>1 121 393,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/04/2022

Présenté par Le Maire (1),  
A ROQUECOURBE, le 13/04/2022  
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
A ROQUECOURBE, le 13/04/2022  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BARRAIRON Pierre	
BENITO Richard	
BOMPAR Claude	
CANCIAN Ludovic	
COMBES Gilles	
CROS Arlette	
FIORIO Anaïs	
GRANDCOLAS Sophie	
LANTA Jean-Marc	
MAERTENS Yvan	
MEUNIER Roger	
MOTTLO Cédric	
PELFORT Myriam	
PERRICHON Elsa	
PINOTIE Gérard	
SEGUIER Florence	
TABERNA Françoise	
VERNERET Elisabeth	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/04/2022, et de la publication le 20/04/2022  
A ROQUECOURBE, le 19/04/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.